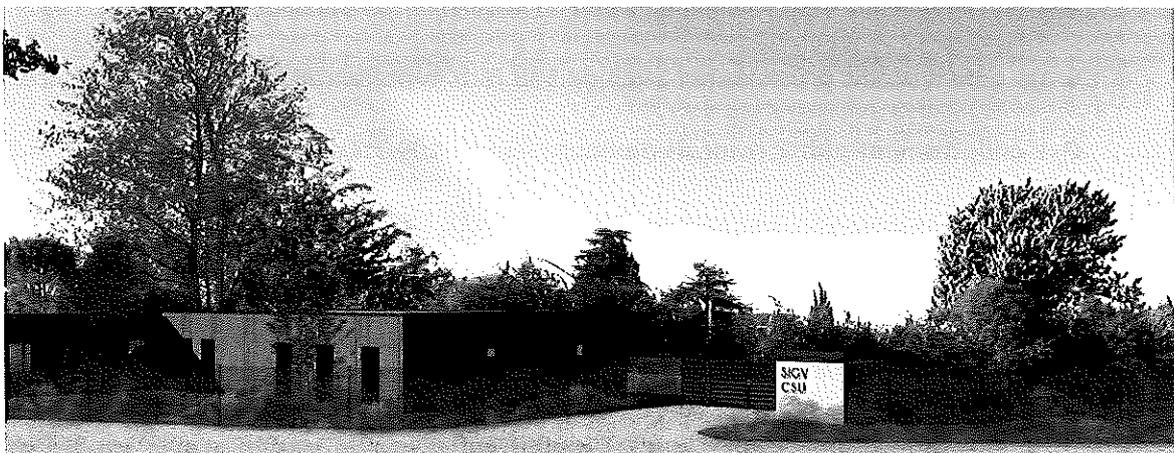


Annexe à la délibération n°24_01_02



**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024**



SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	p 4
<u>I. LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE ET EN ZONE EURO</u>	p 5
A. Les perspectives économiques mondiales s’améliorent, en dépit d’une faible reprise de la croissance	p 5
B. Croissance du PIB : La croissance mondiale s’est stabilisée, mais l’amélioration reste fragile : 2.7 % → 2.9%	p 5
C. Les tensions inflationnistes restent fortes : 6.6% → 4.3%	p 5
D. Salaires et revenus : Les ménages durement touchés par l’inflation mais les salaires devraient cesser de reculer en 2023	p 6
<u>II . LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANÇAIS</u>	p 6
A. Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite	p 6
B. Une inflation en baisse mais un niveau de prix qui demeure toujours élevé en 2024	p 6
C. Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB	p 7
D. L’endettement public français demeure élevé : 109,7% du PIB	p 7
<u>III. LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCE POUR 2024</u>	p7
A. Le projet du gouvernement	p 7
B. Les principaux points du budget 2024	p 7
a. Les mesures pour les particuliers.....	p 7
b. Les mesures pour l'emploi et les entreprises.....	p 8
c. Les mesures pour la transition écologique.....	p 8
d. Les mesures pour les collectivités territoriales des zones tendues, perdront cette ressource.....	p 9
e. La lutte contre la fraude.....	p 9
f. Les budgets des ministères et les effectifs publics.....	p 9

IV. LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027 (PLPFP).....p 10

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SIGV p 12

A. Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2023.....p 12

- a. En matière d'intégration de communep 12
- b. En matière d'organisation générale.....p 12
- c. En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes
- d. En matière de moyens humainsp 13
- e. En matière de moyens matérielsp 13

B. Analyse de l'exercice budgétaire 2023.....p 14

- a. L'état des dépenses et recettes de fonctionnement.....p 14
- b. L'état des dépenses et recettes d'investissement.....p 14
- c. L'état des investissements.....p 15
- d. Estimation du résultat de clôture 2023.....p 15

C. Les orientations budgétaires 2024.....p 16

- a. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....p 16
- b. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissementp 20
- c - Perspectives d'évolution de la dette.....p 21
- d. Le détail des investissements programmés pour 2024p 23

D. Les ressources humainesp 24

- a. Structure et évolution des effectifsp 24
- b. dépense de personnel sur l'exercice 2023p 26
- c. Durée effective du travailp 26
- d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2024.....p 27

Introduction

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB). Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget qui doit faire l'objet d'une séance ultérieure et distincte.

Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget, il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le vote du budget qui n'a pas été précédé d'un tel débat est entaché d'illégalité.

Le débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés de même qu'il doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations incombant aux assemblées locales.

Dorénavant, le débat doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

La loi du 7 août 2015 portant sur les Nouvelles Orientations Territoriales de la République (loi NOTRE) prévoit que le rapport doit, en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport, rappelle le contexte économique et financier national, présente des informations sur l'analyse des résultats du budget 2023, et donne les orientations budgétaires 2024 : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, structuration du budget ressources humaines, gestion de la dette et niveaux d'investissement projetés.

Cette année encore, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier extrêmement contraint, impacté par une hausse de l'inflation causée par la forte reprise économique mondiale après la récession liée à la pandémie de covid-19, puis amplifiée en 2022 par la guerre en Ukraine, générant notamment une augmentation des prix de l'énergie.

I – LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE ET EN ZONE EURO

A. Les perspectives économiques mondiales s'améliorent, en dépit d'une faible reprise de la croissance

Source : Publications OCDE Juin 2023 et FMI Octobre 2023

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

B - Croissance du PIB : La croissance mondiale s'est stabilisée, mais l'amélioration reste fragile : 2.7 % → 2.9%

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000–19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro.

Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles. L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024.

C - Les tensions inflationnistes restent fortes : 6.6% → 4.3%

En 2022, l'inflation a atteint dans le monde des niveaux jamais observés depuis des décennies.

Alors que l'inflation globale a reculé depuis, l'inflation hors énergie et alimentation se révèle plus tenace. La forte inflation observée ces deux dernières années pourrait créer des anticipations d'inflation durablement élevées et compliquer l'action des banques centrales en vue de ramener l'inflation à son niveau cible.

Les anticipations d'inflation à court terme ont augmenté et pourraient contribuer, en conjonction avec une pénurie de main-d'œuvre, à faire persister les pressions inflationnistes hors alimentation et énergie, ce qui nécessiterait un relèvement des taux directeurs plus fort que prévu. D'autres chocs climatiques et géopolitiques pourraient provoquer de nouvelles flambées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

D - Salaires et revenus : Les ménages durement touchés par l'inflation mais les salaires devraient cesser de reculer en 2023

La forte inflation, conjuguée à la modestie des hausses salariales, a entraîné un recul des salaires réels en 2022. De nombreux gouvernements ont déployé des mesures d'aide de grande ampleur pour atténuer les effets du renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires sur les ménages. Les salaires réels devraient cesser de reculer au cours de 2023 dans la plupart des pays de l'OCDE.

II – LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANÇAIS

A. Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite :

L'année 2023 reste donc marquée par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité (Guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, retour d'une inflation forte.....), les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année. Cependant, dans un contexte d'incertitude qui se maintient et de taux d'intérêt et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+1,0%). En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,7% en 2025 et 2026 et à +1,8% en 2027. Les chiffres 2023-2024 restent globalement proches, bien que légèrement supérieurs pour 2024, des dernières prévisions réalisées par les principales instances politiques et économiques (Banque de France, Commission Européenne, FMI, OCDE).

B - Une inflation en baisse mais un niveau de prix qui demeure toujours élevé en 2024

L'inflation devrait fortement refluer à partir de 2024, pour s'établir à +2,5%, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l'été 2023, dans le sillage de la décrue des cours des matières premières et des prix de production. L'inflation serait à cet horizon principalement tirée par les prix des services, soutenus par la dynamique des salaires. L'inflation serait ensuite de 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2027.

C - Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB

Des projections de baisse du déficit public maintenues à la baisse en 2024 pour revenir PROGRESSIVEMENT AUX REGLES BUDGETAIRES EUROPEENNES. CRITERES DE MAASTRICHT (NIVEAUX DE déficit et de dette publics limités à respectivement 3% et 60% du PIB).

D - L'endettement public français demeure élevé : 109,7% du PIB

Rappel du contexte : L'endettement public prévisionnel 2023 et 2024 reste élevé, soit 3 091Md€ en 2023 et représentant 109,7% du PIB en 2023 et 2024.

III – LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCE POUR 2024

A- Le projet du gouvernement

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

B- Les principaux points du budget 2024

a- Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenu de solidarité active..) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue.

Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du plan d'épargne avenir climat (PEAC), créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

b- Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un niveau minimal d'imposition de 15% est instauré sur les bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grands groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

c- Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;

- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...);

- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

La 4e édition du rapport sur l'impact environnemental du budget, dit "budget vert", est publiée en annexe du PLF.

d- Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

e- La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées (livraison directe ou dropshipping).

Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des fraudes aux aides publiques est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de facilitation de la fraude fiscale (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

SLO

f- Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le budget de l'Éducation nationale, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées (2,8 Md€).

Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros (M€)).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la mission "Défense" augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les moyens de l'Intérieur prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte antidrones).

Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les crédits de la justice augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

IV- LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027 (PLPFP)

Ce projet de loi de programmation des finances publique est encore en cours d'examen au parlement. Ainsi, il n'est pas à ce jour figé et peut être amené à évoluer prochainement via des amendements.

☑ Rappel des objectifs du PLPFP 2020-2023 et actualisation en cours

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Le texte, déposé il y a plus d'un an, a été actualisé par le gouvernement le 28 septembre 2023, lors de l'engagement de sa responsabilité sur la base de l'article 49.3 en nouvelle lecture devant l'Assemblée nationale.

Le projet de LPFP actualisé prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% du

produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027. Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de baisser à 108,1% en 2027 (contre 111,8% pour 2022).

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisage une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6% sur la période 2022-2027. En 2023, les dépenses publiques hors crédits d'impôts diminueraient en volume de 1,3% du fait de la réduction des mesures exceptionnelles liées aux crises énergétique et sanitaire, soit une progression des dépenses de 0,5%. La dépense publique rapportée au PIB passerait ainsi de 55,9% en 2023 à 53,8% en 2027.

Cet effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette. Dans le même temps, les collectivités territoriales doivent diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an. Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,4% chaque année.

Le gouvernement n'est pas revenu sur la suppression votée au Sénat en première lecture de l'article 23 du texte, qui instaurait des pactes de confiance. Ces pactes de confiance imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point pour quelque 500 collectivités.

Le projet de loi prévoit notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027. Le montant a été actualisé sur la base de la loi de finances pour 2023 et du projet de loi de finances pour 2024 ;
- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 (contre 10% dans le projet de loi initial). Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;

SIGV

- des dispositifs d'aides aux entreprises limités à trois ans maximum (contre cinq ans dans le projet de loi initial) à partir de 2024 et le conditionnement du renouvellement de ces dispositifs à une évaluation de leur efficacité et coût ;
- les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans), chaque prorogation de niche sociale étant conditionnée à une évaluation des caractéristiques des bénéficiaires ainsi que de l'efficacité et du coût de la mesure ;
- l'interdiction (réitérée) pour les organismes divers d'administration centrale (ODAC) de contracter des emprunts de plus de douze mois.

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2023

a. En matière d'intégration de commune

La ville de Cabriès a été intégrée de manière effective et progressive depuis 2022.

- En matière de prévention de la délinquance, le service est effectif depuis 2022
- Fin 2023, le SIGV a pris à sa charge la quasi-totalité des contrats de téléphonie et se charge de l'infogérance de la totalité du parc informatique de Cabriès, les données informatiques de la ville ont été migrées sur le data du SIGV hormis le site de l'hôtel de ville et le site du centre technique.
- Dernier trimestre 2023, 50 % des images des caméras de vidéo protection de Cabriès sont exploitées dans le CSUI

b. En matière d'organisation générale

- Signature de la Convention Territoriale Globale de services aux familles
- Rédaction de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027 du SIGV

c. En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes

- maintien du service de téléassistance pour l'informatique à l'intention des communes membres

-extension du service maintenance système de téléassistance avec le prestataire du SIGV pour la maintenance des caméras

- opérations correctives en matière de cyber sécurité

-déploiement de la téléphonie fixe avec voix via le protocole internet

d. En matière de moyens humains

Compte tenu des nouvelles compétences et nouveaux périmètres d'intervention, il a été enregistré des mouvements dans les effectifs, avec une intégration progressive d'agents correspondant aux besoins du SIGV, soit 14 agents fin 2023

e. En matière de moyens matériels

- Pour la partie informatique :
 - Acquisitions de disques durs pour serveur de sauvegarde (augmentation des capacités de stockage et de sauvegardes pour l'intégration SI de Cabries)
 - Mise en place du PCA sur le datacenter de la mairie de Bouc Bel Air
 - Acquisition d'un cluster de Firewall et sécurisation des accès réseaux entre les mairies et le SIGV
 - Mise en place d'un serveur de centralisation des journaux techniques
 - Mise en place d'une baie provisoire de sauvegardes immuables
- Pour la vidéoprotection :
 - Acquisitions de caméras et de LAPI
 - Acquisitions de radio de communication pour les agents du CSUI

B- Analyse de l'exercice budgétaire 2023

SECTIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Budgété	Réalisé	% Encaissé
I / F						
Investissement	923 673.44 €	573 727.68	62.11	923 673.44 €	490 949.28 €	53.15
Fonctionnement	1 422 903.82 €	1 173 013.72 €	82.44	1 422 903.82 €	1 413 344.47 €	99.33
TOTAUX	2 346 577.26 €	1 746 741.40 €	74.44	2 346 577.26 €	1 904 293.75 €	81.15

a- Etat des dépenses et recettes de fonctionnement

***Les dépenses réelles de fonctionnement** : 1 173 013.72 € qui correspondent à 82,44 % de la somme votée au budget. La différence s'explique notamment par le décalage dans les embauches de personnel.

***Les recettes réelles de fonctionnement** : 1 413 344.47 € qui correspondent à 99,33 % des sommes attendues.

Compte tenu de ces résultats, et des reports de l'année n-1 il est constaté un excédent de fonctionnement pour 2023 d'un montant de 238 017.04 €.

Cet excédent s'explique notamment par un décalage dans les recrutements du personnel très important. Le SIGV ayant été confronté à des difficultés pour recruter du personnel (soit problème de rémunération, soit problème de compétence ou bien pénurie de profil). Mais aussi par le non remplacement de l'assistante en ressources humaines placée en congés parental.

b- Etat des dépenses et recettes d'investissement

* **Les dépenses réelles d'investissement** : 573 727,68 € qui correspondent à 62,11 % de la somme votée et qui n'a pas pu être mobilisée en totalité sur l'exercice compte tenu notamment des retards pris sur le déploiement des caméras de vidéoprotection sur le territoire (manque du prérequis technique à la charge des communes soit l'arrivée de la fibre au pied des candélabres, délais important dans la commande du matériel), sur la remise des livrables des infrastructures informatique sur Cabriès pour son intégration.

* **Les recettes réelles d'investissement** : 490 949.28 € qui correspondent à 53,15 % des recettes prévues. L'écart s'explique par la non perception d'une partie des subventions et la non réalisation d'un nouvel emprunt compte tenu de la programmation des installations de caméras à décaler sur l'année 2024.

Compte tenu de ces résultats, il est constaté un déficit d'investissement pour 2023 d'un montant de 47 823.86 € (en intégrant aux résultats de clôture les RAR en dépenses d'investissement 129 018.32 € et en recettes 34 954.54 €).

c- Etat des investissements

En 2023 les investissements principaux qui ont été effectués sont les suivants :

- Acquisition des licences et évolution du système CSICO pour l'intégration de Cabries
- Remplacement du cluster de Firewall et sécurisation des accès réseaux entre les mairies et le SIGV
- Acquisition d'un serveur de centralisation des journaux techniques
- Mise en place d'une baie provisoire de sauvegardes immuables
- Acquisitions de caméras de vidéoprotection pour le compte des communes membres (10 caméras, dont 5 LAPI).

d- Estimation du résultat de clôture 2023

Au moment du présent débat d'orientation budgétaire, les données relatives à la prévision financière 2024 sont issues du compte administratif provisoire 2023 et sont donc données à titre indicatif.

Il apparaît ainsi :

-Un résultat définitif (Excédent) de la section de fonctionnement de: 238 017.04 €

-Un résultat définitif (Excédent) de la section d'investissement de: 47 823.86 €

-Soit un résultat total cumulé excédentaire de : 190 193.18 €.

C- Les orientations budgétaires pour 2024

a- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement

Il convient en préambule de préciser que les prévisions indiquées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du budget primitif 2024 en fonction d'éléments non maîtrisés lors de l'élaboration du ROB.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 prendra en compte les besoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions et projets portés par le syndicat dans le domaine de la prévention de la délinquance (qui intègre les missions du service prévention et du service de vidéo protection) mais également celle de la gestion et l'administration des systèmes des télécommunications et du numérique pour le compte de 3 communes: Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès.

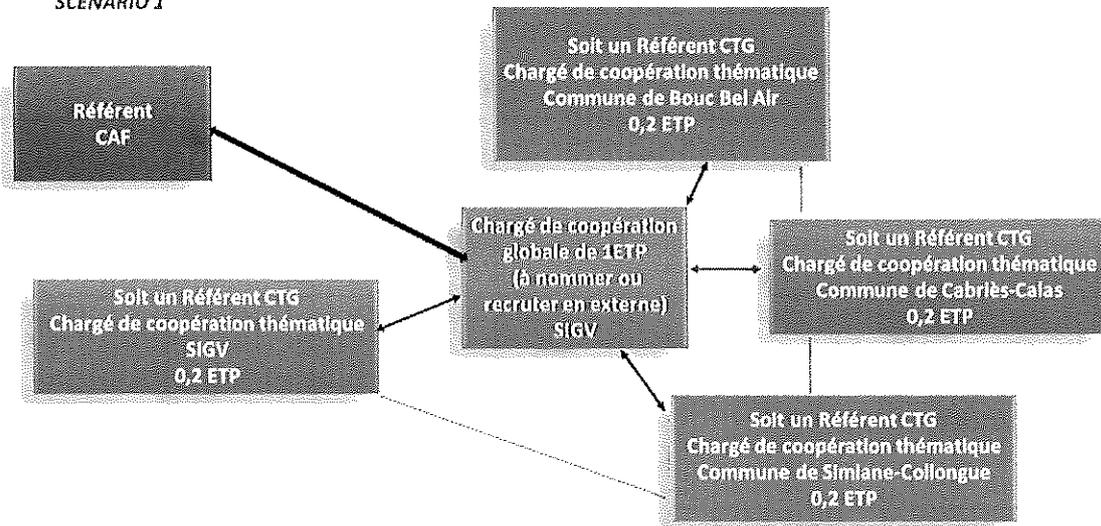
En complément, le SIGV porte désormais la coordination globale des actions enfance jeunesse des villes dans le cadre des actions ciblées dans la Convention Territoriale Globale de Service aux Familles. Un agent mutualisé sera embauché pour assurer la coordination globale effet courant en avril 2024 par le SIGV pour accompagner les villes dans leurs actions financées ou non par la CAF.

Pour rappel, le futur coordonnateur jeunesse du SIGV sera l'interlocuteur privilégié de la CAF et des référents désignés par chaque entité conformément au schéma de coopération ci-joint :



SCHEMA DE COOPERATION

SCENARIO 1



L'ensemble des postes du budget et principalement des dépenses de fonctionnement inscrites aux comptes 61, 62 et 64 seront impactés compte tenu de l'accroissement de l'activité du syndicat. Cela nécessitera, de réévaluer ses moyens et tout particulièrement dans le domaine des contrats de maintenance, de la télécommunication et des ressources humaines.

Lorsque le service où la dépense était assuré par les villes, les nouvelles dépenses ne représentent que des transferts de charges des communes vers le syndicat.

Les prévisions de dépenses globales de la section de fonctionnement du budget 2024 augmentent de 7,6 % par rapport aux prévisions de 2023.

Cette augmentation s'explique également par de nouvelles dépenses prises en charge par le SIGV comme les frais en matière d'énergie ou les frais de maintenance du nouveau bâtiment du SIGV et de son data center.

Le montant des amortissements compte tenu des derniers investissements réalisés augmente également de 15% par rapport à 2023.

Enfin, les frais de personnel augmentent mécaniquement en fonction des compétences transférées et en fonction du nouveau périmètre territorial du syndicat (+4.4 %).

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 à BP 2024 (en %)
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023	41 563.00	-	35 033.35	-18.6
Charges à caractère général – Chapitre 11	378 490.01	327 301.35	418 691.21	+ 10
Charges de personnel - chapitre 012	718 089.00	570 922.07	750 790.00	+ 4.3
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	31 790.00	23 937.59	27 590.00	- 13.2
Charges financières - chapitre 66	32 971.81	32 971.81	39 580.40	+1.7
<i>Charges exceptionnelles - chapitre 67</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Dotations aux amortissements et provisions – Chapitre 68</i>	<i>220 000.00</i>	<i>219 949.40</i>	<i>260 000.00</i>	<i>+ 15</i>
Total	1 422 903,82	1 175 082.22	1 531 684.96	+ 7.6

f. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement :

Les recettes inscrites restent limitées au montant de l'excédent reporté de l'année N -1 (190 193.18€), à des subventions de fonctionnement (des demandes de subvention de fonctionnement ont été effectuée auprès Fond Interministériel de prévention de la délinquance au titre de la compétence de la prévention de la délinquance et les participations de la CAF au financement de certains postes) et aux participations des communes membres.

Participations des communes : En comparaison des précédents exercices budgétaires, le montant des participations 2024 est un peu plus conséquent compte tenu de l'intégration complète de la ville de Cabriès et de l'extension des périmètres des services mutualisés et la nécessité de prévisions plus importantes pour les dotations aux amortissements.

Evolution prévisionnelle des montants de participation :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+23 174,27 € (65%)	625 831,00 €	649 005.86 €
Simiane-Collongue	+12 478,3€ (35%)	241 388.49 €	253 866.80 €
Cabriès	- 35 652,57€	421 559,94 €	386 306.44 €
TOTAL		1 288 780,00 €	1 288 780,00 €

L'augmentation entre 2023 et 2024 du montant des participations s'explique principalement par :

- l'augmentation du montant des amortissements en lien avec la politique d'investissement du SIGV (création d'un bâtiment pour le siège du SIGV, installation de nouvelles caméras de video protection, création d'un mur d'image et d'un data center, l'acquisition de licences)
- augmentation des prix des fluides (eau -électricité)
- l'augmentation du montant des contrats de maintenance et des frais de télécommunication (en lien avec le niveau d'intégration des communes au SIGV et des mesures de mise en sécurité du système)
- une augmentation des charges en personnel (personnel supplémentaire à prévoir : 1 opérateur, 1 chargé de coordination de la CTG, 1 informaticien)
- une augmentation du montant des intérêts des emprunts contractés par le SIGV

510

b- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement :

Les principales dépenses prévues pour un montant prévisionnel global de **809 136.67 €** sont :

* chapitre 16 :

Remboursement du capital des emprunts 187 571.35 euros

* au chapitre 20 :

- mise en place d'une prestation de DPO (pour les 4 entités 20 000 euros)

- dans le cadre de la cyber sécurité, mise en place d'un SIEM-SOC, alerte proactive contre cyberattaque ou BASTION contrôle accès admin-éditeurs (50 000 euros)

- acquisition licences mutualisées (antivirus 25 000 euros, Microsoft 43 000 euros)

-frais d'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la relance du marché de videoprotection et de téléphonie, et pour le dossier d'agrément du terrain pour le collège de Bouc Bel Air (44 200 euros)

- acquisition de logiciels 78 000 euros (logiciel de recherche 26 000€ + Easyexploit 10 000 €+ GLPI 35 000 +7 000 € autres)

* au chapitre 21 :

- la maintenance et le déploiement les caméras sur le territoire de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès (à définir en fonction des projets de déploiement de fibre) 145 000 euros

- mise sous supervision le site du CSU et tout particulièrement son datacenter, avec la connexion des sondes de température, dispositifs de sécurité incendie, sécurisation électrique, et alarme intrusion, à un dispositif d'envoi d'alertes email et SMS H24 (20 000 euros).

- acquisition d'un serveur performant et fiabilisé dédié aux logiciels de vidéo-protection (25 000 euros) et du stockage utile au nouveau logiciel (16 000 euros)

- acquisition d'une carte BOSS pour le serveur PCA (10 000 euros)

- migration téléphonie Cabriès (13 000 euros)

Evolution de la section d'investissement en dépense :

	BP 2023	CA résultats avec r 2023	2023 avec	BP 2024	Evolution BP 2023 à BP 2024 (en %)
Immobilisations incorporelles - Chapitre 020	249 540	176 798,73		330 223.76	+32
Immobilisations corporelles - Chapitre 021	294 010.36	188 444.45		291 341.56	-1
Immobilisations en cours - chapitre 023	0	0		0	0
Emprunt et dettes assimilées - chapitre 16	208 484.50	208 484.50		187 571.35	-10
Total	754 034.86	573 727,68		809 136.67	

Les recettes prévisionnelles d'investissement :

*au compte 021 virement de la section de fonctionnement : 35 033.35 €

* au compte 13 : les subventions attribuées par le département et par l'Etat pour les projets d'amélioration du maillage des caméras de vidéoprotection, d'acquisition de logiciel de recherche pour le CSUI et matériels associés 136 000 €

* au compte 10 : FCTVA pour un montant de 51 132.37 €

* au compte 040 : les amortissements des immobilisations pour un montant de 260 000 €

* au compte 1641 emprunts : 244 192.55 €

c - Perspectives d'évolution de la dette

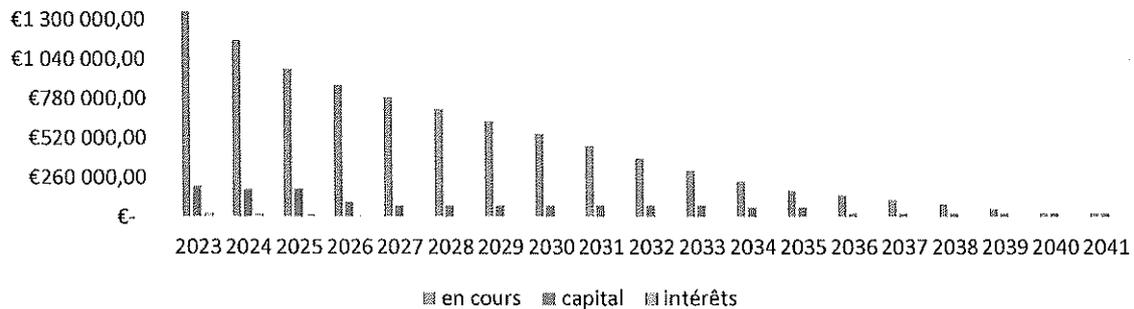
Evolution de la dette :

Années	Dette en K au 1er janvier	Annuités	Capital	Intérêts	Capital au 31/12
2022	1 768 458,28 €	241 330,29 €	204 612,93 €	36 717,93 €	1 563 845,92 €
2023	1 563 975,04 €	236 461,90 €	208 484,50 €	33 090,78 €	1 355 490,54 €
2024	1 355 490,54 €	225 837,76 €	187 571,35 €	38 266,41 €	1 167 919,19 €
2025	1 167 919,19 €	223 133,72 €	191 151,98 €	31 981,74 €	976 767,21 €
2026	976 767,21 €	129 940,13 €	104 319,45 €	25 620,68 €	872 447,76 €
2027	872 447,76 €	103 728,98 €	79 491,40 €	24 237,58 €	792 956,36 €

Perspectives et date d'extinction de la dette :

	en cours	capital	intérêts
2023	1 355 490,54 €	208 484,50 €	33 090,78 €
2024	1 167 919,19 €	187 571,35 €	38 266,41 €
2025	976 767,21 €	191 151,98 €	31 981,74 €
2026	872 447,76 €	104 319,45 €	25 620,68 €
2027	792 956,36 €	79 941,40 €	22 211,83 €
2028	713 151,46 €	79 804,95 €	19 913,78 €
2029	633 029,07 €	80 122,35 €	18 159,66 €
2030	552 585,41 €	80 443,65 €	15 182,33 €
2031	471 816,50 €	80 768,91 €	12 831,12 €
2032	390 718,30 €	81 098,17 €	10 824,62 €
2033	309 286,86 €	81 431,47 €	8 117,26 €
2034	242 851,26 €	66 435,55 €	5 754,10 €
2035	176 074,15 €	66 777,11 €	3 962,01 €
2036	147 618,00 €	28 456,20 €	2 165,71 €
2037	118 811,79 €	28 806,21 €	1 815,70 €
2038	89 651,27 €	29 160,52 €	1 461,39 €
2039	60 132,07 €	29 519,20 €	1 102,71 €
2040	30 249,78 €	29 882,29 €	739,62 €
2041	30 249,78 €	30 249,78 €	372,13 €

Evolution de l'annuité



Charges financières de la dette en 2023	
Capital (dépense emprunt pour 2023)	208 484.50 €
Amortissement (dépense investissement 2023)	110 795,56 €
Intérêts Emprunts (dépense de fonctionnement 2023)	33 090.78 €
Solde ICNE (dépense fonctionnement 2023)	16 693.95 €

Caractéristique de la dette pour 2023	
Encours	1 355 490.54 €
Nombre d'emprunts	7

Répartition par prêteur auprès des établissements de financements en 2023	
CAISSE EPARGNE	1 169 078.57 €
Caisse Française de Financement Local	114 044.78 €
CREDIT AGRICOLE	72 357.19 €
	1 355 490.54 €

510

d- Le détail des prévisions programmées pour 2024

Il apparaît, qu'au titre des propositions d'inscriptions de dépenses de fonctionnement, et d'investissement pour l'année 2024, les prévisions correspondent :

En matière d'informatique :

- Intégration de 2 derniers sites de Cabriès (Intégration fonctionnelle : mise à disposition des services informatiques du syndicat ; Intégration technique : interconnexion des réseaux et des systèmes)
- Evolution des infrastructures et des outils informatiques mutualisés (mises à niveau et mises en conformité, fusion et la simplification des annuaires et messageries informatiques, renforcement des dispositifs de cyber-sécurité, mise à disposition d'outils de communication unifiée et de travail collaboratif)
- Services mutualisés (centre de service informatique pour les utilisateurs, mise en place d'une prestation de DPO, abonnements et gestion des réseaux voix et données opérés)
- Logiciels métiers et contrats propres pour le syndicat (Evolution des fonctionnalités sur le logiciel de gestion des tickets informatiques GLPI ; Contrat de support et d'expertise système, réseaux et sécurité)
- Supervision du Data Center du SIGV

En matière de vidéo protection :

- Intégration de caméras ou du système de caméras de Cabriès dans le mur d'image du CSUI : système hertzien ou par la fibre noire
- Déclaration des caméras complémentaires que le CSUI devra exploiter
- Maintenance préventive et curative du système de vidéo protection d'environ 250 caméras
- Amélioration du maillage des caméras en fonction du déploiement de la fibre sur le territoire du syndicat et de l'obtention de subventions
- Service mutualisé de visualisation des images de video protection en temps réel par des opérateurs
- Acquisition d'un logiciel de recherche analytique de video du CSUI

En matière de prévention de la délinquance :

- Coordination des actions fléchées dans la stratégie de la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027
- Mise en place du service médiation aux abords des écoles de l'ensemble des communes membres et dans les écoles
- Elargissement des suivis individualisés des jeunes dans les écoles primaires et des jeunes de plus de 16/25 à la commune de Cabriès
- Elaboration et réalisation de chantiers éducatifs sur les 3 communes
- Augmentation des créneaux horaires pour les permanences de la maison de la justice
- Prise en charge des familles en difficultés de l'ensemble du territoire du SIGV
- Mise en place d'un point information jeunesse (PIJ) pour les communes membres

En matière de mise à disposition de terrains viabilisés pour la construction ou l'extension de collèges :

Le budget 2024 du syndicat ne sera financièrement pas impacté par des dépenses d'investissement générées par le projet de reconstruction du collège Georges Brassens hormis sur le volet étude : mise à jour du dossier d'agrément du terrain sur le secteur Montaury à Bouc Bel Air.

En matière des actions en faveurs de l'enfance, jeunesse et famille :

- Coordination des actions fléchées dans le cadre de la CTG grand vallat sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027

D- Les ressources humaines

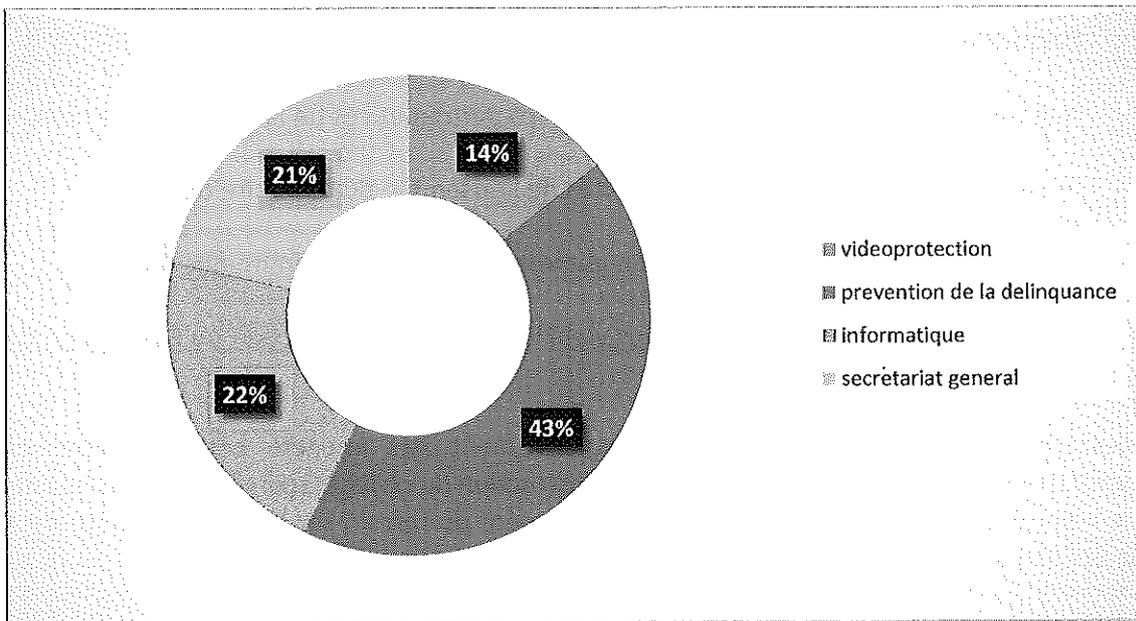
a- Structure et évolution des effectifs

Présentation de l'effectif au 31 décembre 2023 par service (14) :

- Pour le service prévention de la délinquance (6) : 1 Assistante Socio-Educative et 1 Assistante Sociale, 3 postes de médiateurs, 1 emploi civique chargé de l'accueil de la maison du droit.
- Pour le service informatique et télécommunications (3) : 1 DSI recruté au grade d'ingénieur principal, 1 informaticien au grade de technicien et 2 informaticiens en contrat d'apprentissage.

- Pour l'administration du syndicat (3) : 1 secrétaire générale, 1 assistante administrative chargée des RH et de l'organisation et suivi des conseils syndicaux, 1 assistante administrative chargée du suivi du budget et des marchés publics.
- Pour le CSUI (2): 1 chef de salle et 1 opérateur de vidéosurveillance

Répartition des agents par service au 31 décembre 2023 :



Répartition des agents par type de contrat au 31 décembre 2023 :

	Agents de droit public	Agents mis à disposition	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2020	10	0	1	2		13	12.50
2021	11	0	1	1	1	14	13.30
2022	13	0	0	1	1	15	14.30

2023	11	0	0	2	1	14	12,90
------	----	---	---	---	---	----	-------

b- Dépenses de personnel sur l'exercice 2023

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

	Traitement de base	NBI*	Indemnité de résidence et SFT**	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire et indemnités congés payés	CIA***	Avantages en nature	Contributions patronales
PERMANENTS								
Titulaires	156 067,20 €	817,18€	7 534 €	389,70 €	32 723,02 €	10 700 €	- €	83 500,00 €
Non titulaires	126 590,04 €	- €	3 914 €	968,05 €	43 349,23 €	15 600 €	- €	68 439,00 €
NON PERMANENTS								
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Aidé	-	-	-	-	-	-	-	-
Apprenti	33 339 €	-	-	-	-	-	-	634 €

*NBI: Nouvelle Bonification Indiciaire

**S.F.T: Supplément Familial de Traitement

***CIA: Complément Indemnitaire Annuel

A cela s'ajoute 1689.28 EUR d'indemnités versées aux élus et 592.38 EUR de cotisations patronales.

c- Durée effective du travail

L'ensemble des agents du SIGV réalise déjà 1607 heures de travail effectif, posées par le décret du 25 août 2000 et réaffirmés par la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, calculé de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104

Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivants:

- **Service Administratif :**
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service Informatique :**
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service CISPD :**
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.
- **Service CSUI :**
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.

d- Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2024

L'objectif fixé était de professionnaliser le SIGV en structurant les services et en stabilisant les équipes pour rendre les services mutualisés aux communes de manière efficace.

Le personnel du syndicat va devoir augmenter en nombre progressivement suite à l'intégration de Cabriès et de nouvelles missions confiées au SIGV :

- Un coordonnateur jeunesse référent CTG CAF en avril 2024
- Un agent opérateur de vidéoprotection courant du 1^{er} trimestre 2024

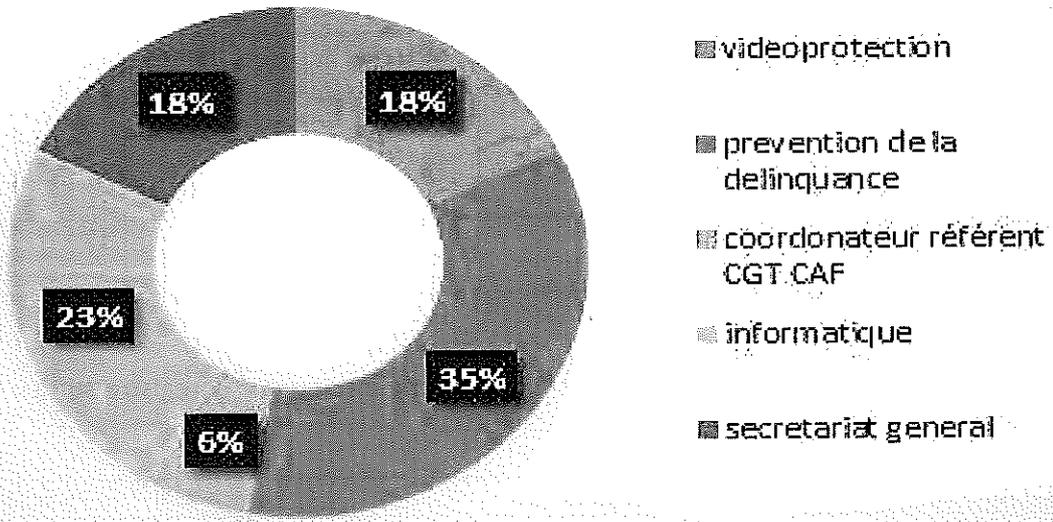
- Un informaticien Administrateur Système et Réseau, même profil que Gabriel courant 2^{ème} trimestre 2024

	Fonctionnaires	Contrat de droit public	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2024	8	7	0	1	1	17	16.05

Le budget 2024 du syndicat, et pour sa section de fonctionnement enregistré sur le compte 64 – dépenses Ressources Humaines, 740 290.00 €

64111	Rémunération principale titu	175 600,00 €
64112	Supp familial et indemnité de résidence titu	9 200,00 €
64113	Nbi	1 100,00 €
64118	Autres indemnités	44 500,00 €
64131	Rémunérations non titulaires	185 000,00 €
64132	Supp familial et indemnité de résidence	5 700,00 €
64138	Primes et autres indemnités	55 850,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	- €
6417	Rémunérations des apprentis	37 800,00 €
6451	Cotisations a l' u.r.s.s.a.f.	102 300,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 600,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	9 950,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 000,00 €
6456	Versement fnc du supplément familial	2 000,00 €
6457	Cotisations sociales liées a l'apprentissage	700,00 €
6474	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (cnas)	3 472,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 718,00 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	22 400,00 €
6488	AUTRES CHARGES	1 400,00 €

Répartition prévisionnelle des agents par filière



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **24_01_02**
 Objet : **Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2024**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-03-05 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
 Identifiant unique : 013-241300425-20240305-24_01_02-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20240305-24_01_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	989 o
Document principal (Délibération) Nom original : 24.01.02 Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20240305-24_01_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	667.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 24.01.02 Annexe ROB 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20240305-24_01_02-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 mars 2024 à 17h42min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 mars 2024 à 17h42min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 mars 2024 à 17h42min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 mars 2024 à 17h42min22s	Reçu par le MI le 2024-03-08

